



A propos du Portail du temps partagé :

Le Portail du temps partagé est né du besoin de promouvoir toutes les formes de temps partagé : le groupement d'employeurs, le multi-salariat ou la prestation de services.

Créé en 2013, d'abord sous la forme d'un blog, le Portail du temps partagé a pris son envol en 2014 avec la création du site www.le-portail-du-temps-partage.fr. Accompagné dès les premiers jours par des partenaires emblématiques, l'équipe du Portail du temps partagé concrétise de nombreux projets dont le Baromètre, les Trophées et la Lettre du temps partagé.

Baromètre 2016 du Travail à temps partagé

Le Portail du temps partagé et l'ensemble de ses partenaires ont réalisé la 2^{ème} édition du baromètre annuel du temps partagé.

Le Travail à temps partagé existe en France depuis 1995 avec la création des Groupements d'employeurs. Depuis le succès discret mais grandissant du temps partagé continue de rapprocher les besoins des entreprises avec l'expertise de dizaines de milliers de professionnels. Nous souhaitons à travers ce baromètre mesurer et suivre les principales tendances qui le caractérisent.

Le questionnaire a été transmis fin 2016 à l'ensemble des professionnels du temps partagé :

Salariés de groupements d'employeurs

Salariés en multisalariat ou en pluriactivité

Experts en prestation de services.

Les résultats nous révèlent certains éléments marquants :

96% des professionnels souhaitent rester à temps partagé,

Le Travail à temps partagé couvre l'ensemble du territoire national et des secteurs d'activité,

74% des répondants l'ont choisi comme une nouvelle façon de travailler ou comme une opportunité,

58% l'optent pour la richesse des missions obtenues ou pour l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle,

Pour les entreprises, 47% choisissent un professionnel à temps partagé pour plus de flexibilité ou une meilleure maîtrise des coûts, et 26% pour une expertise plus pointue.

Bonne lecture et à l'année prochaine pour la 3^{ème} édition !

Témoignages

« Cela permet d'être acteur de son employabilité et d'avoir une posture responsable. »

« Il représente à la fois la possibilité de bénéficier d'une compétence experte, mais aussi d'optimiser l'allocation de ressources au plus près du besoin. »

« Le travail en temps partagé, une solution flexible pour les PME TPE et facteur extraordinaire de développement humain et professionnel pour les acteurs experts. »

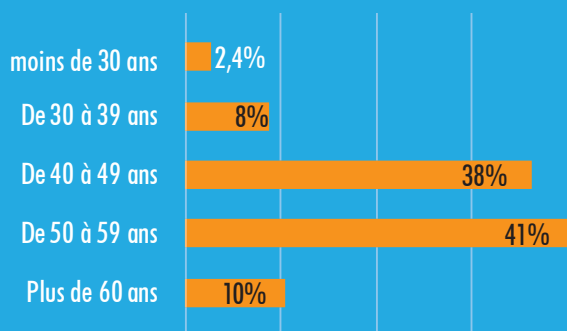
Qui sont les professionnels à temps partagé ?

Le temps partagé,
la parité
homme - femme

54%

46%

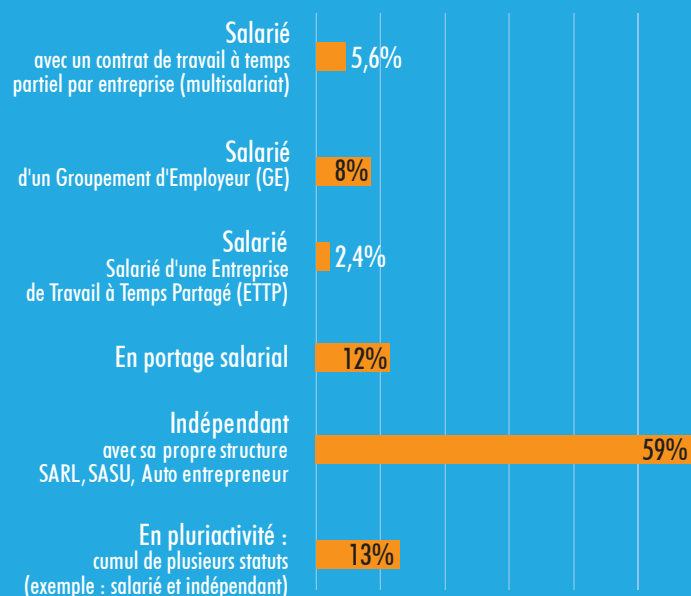
Par tranche d'âge



Par catégorie professionnelle

86% Cadre dirigeant
14% Non cadre

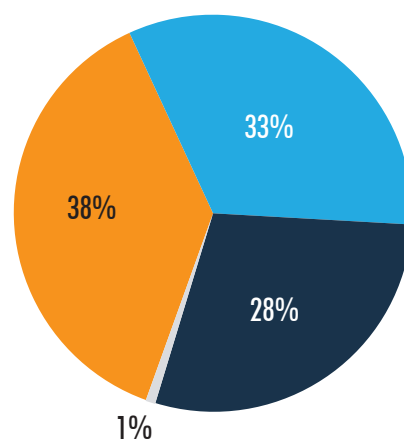
Par statut



Lieu d'intervention



Ile de France
En régions en grande agglomération
(Lyon, Marseille, Lille, Nice, Toulouse, Bordeaux ...)
En régions hors grande agglomération
A l'étranger



Domaine d'activité



27%
Ressources
humaines



22%
Commercial,
marketing



22%
Finance
et gestion



6,4%
Qualité, sécurité,
environnement,
développement
durable



6,4%
Industrie



5,6%
Communication



4%
Informatique
et système
d'informations



2,5%
Agricole



2,5%
Autres



1,6%
Export

Temps d'intervention cumulé en entreprise



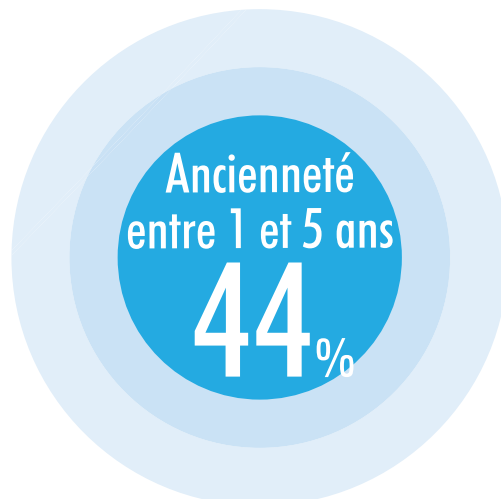
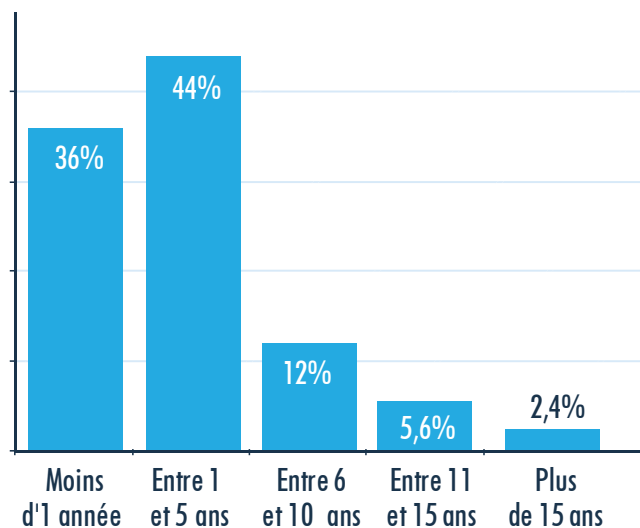
31% De dix à quinze jours par mois

29% Moins de dix jours par mois

27% Temps plein ou quasi temps plein

13% Aléatoire

Ancienneté dans le temps partagé



Quelles sont leurs motivations ?

Pourquoi avoir choisi le temps partagé ?



53%

Pour une nouvelle façon de travailler

21%

Pour une opportunité du moment

21%

pour un retour à l'emploi

Autres 5%

Liberté d'entreprendre et de porter le changement
Souhaitant créer son entreprise en étant autonome
Stratégie long terme. C'est le futur
Compléter son temps de travail avec un emploi salarié
Pour développer son réseau
Envie de partager mon savoir
Activité complémentaire après retraite
Gagner en liberté d'action, par conviction

96%
souhaitent rester
à temps partagé

Les avantages pour le professionnel ...



32%
Diversité
des missions



26%
Equilibre
vie professionnelle
vie personnelle



25%
Autonomie



9,6%
Mutualisation
des risques
sur plusieurs
entreprises



6%
Revenus
récurrents



1,4%
Autres

... et pour les entreprises

Une expertise plus pointue
sur certaines compétences

Une implication
dans la durée

Une meilleure
maîtrise des coûts

Une solution
flexible

Une possibilité
de déléguer
le pilotage
de certains projets

Flexibilité

26%

Expertise plus pointue

26%

Meilleure maîtrise des coûts

21%